

■ **S.I. Indosuez S.A.**, à Lausanne (FOSC du 15.05.2002, p. 11). Selon décision de son assemblée générale du 20 décembre 2002, contrat de fusion du 18 décembre 2002 et bilan au 30 juin 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA, à Genève, en reprend l'actif et le passif.  
Journal no 241 du 09.01.2003  
(00813636 / CH-550.0.062.440-5)